



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 29819

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Celles-ci sont actuellement confrontées de nombreuses menaces et en particulier aux problèmes posés par le désengagement de l'État suppression ou gel d'aides publiques, remise en cause de dispositifs de soutien à l'emploi associatif et les incertitudes liées aux transferts de compétences. Nombre d'associations et de fédérations d'éducation populaire sont de fait aujourd'hui dans l'incapacité de conduire l'ensemble de leurs projets. Il lui rappelle que les associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent au lien social et jouent un rôle indispensable dans la construction d'une société plus solidaire et démocratique. Il lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour leur permettre de poursuivre leurs missions d'intérêt général. Il lui demande également où en est la mise en place des instances officielles et représentatives du monde associatif. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est pleinement conscient du rôle essentiel joué par ces associations dont il a tenu à recevoir les responsables nationaux. Dans un contexte encore marqué par de fortes contraintes, il s'attachera à préserver les aides qui leur sont accordées. Ainsi, il sera procédé en 2004 à la réattribution d'une partie significative des postes FONJEP, dont le gel avait été décidé en juillet 2003. Le 8 juillet dernier, au cours d'une déclaration devant les acteurs du monde associatif, le ministre a pu les informer des grandes lignes de sa politique en matière de vie associative, reconnaissant, notamment, le rôle des associations au sein de notre société. Le ministre a également émis le souhait de favoriser la pratique d'un véritable « dialogue civil » au service de l'intérêt général. Ce renforcement du dialogue entre les pouvoirs publics et le monde associatif doit trouver à s'exprimer lors des grandes consultations nationales. Concernant la mise en place des instances officielles et représentatives du monde associatif, le ministre rappelle l'existence du Conseil national de la vie associative (CNVA). De plus, un portail associatif géré par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES) sera créé. S'agissant des conséquences de la décentralisation sur les relations entre l'État et le mouvement associatif, il convient de rappeler que, d'ores et déjà, les collectivités territoriales, en complément des aides de l'État, participent très largement au soutien financier des associations qui s'impliquent de plus en plus fortement dans la mise en oeuvre des politiques éducatives territoriales, dans le cadre notamment des contrats éducatifs locaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29819

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9325

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7593